

	TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES
Adresse postale : 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 Adresse physique: 18 Place des cinq martyrs du lycée Buffon 75015 Paris site internet : <a href="http://www.sud-travail-affaires-sociales.org">www.sud-travail-affaires-sociales.org</a> mail : <a href="mailto:syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr">syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr</a>	

## Catastrophe de Lubrizol : l'Etat est aussi responsable !

Le 26 septembre 2019, un incendie s'est déclaré dans les locaux de l'usine Lubrizol de Rouen, provoquant un nuage de fumée gigantesque (5000 tonnes de produits chimiques ont été disséminés dans l'air). Cette usine, classée SEVESO seuil haut, fabrique des additifs pour lubrifiants et peintures, c'est-à-dire des produits chimiques extrêmement toxiques pour l'environnement et la santé des travailleurs et de la population (34 produits seraient classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction).

Nous adressons toute notre solidarité à la population locale et aux travailleurs victimes des émanations toxiques que cette catastrophe a entraînée. Evidemment, la responsabilité de l'industriel est pleine et entière et celui-ci devra payer pour les dommages irréversibles causés à l'environnement et aux personnes.

Comme à chaque catastrophe industrielle ou environnementale (AZF, Notre-Dame...), les pouvoirs publics minimisent les conséquences voire cachent des informations concernant les risques d'exposition à certains produits chimiques nocifs voire cancérigènes. Pour tenter de rassurer les citoyens, le gouvernement a annoncé cette semaine qu'il « *allait demander aux usines SEVESO d'effectuer une nouvelle série de contrôles* ». On attend donc des industriels eux-mêmes d'évaluer les risques de leur activité... Cette communication gouvernementale, aveu de faiblesse de l'Etat, traduit surtout la volonté délibérée des gouvernements successifs de désengager les services de l'Etat en matière de contrôle des entreprises, y compris celles qui exercent des activités très dangereuses.

L'Etat est responsable parce qu'il ne cesse d'assouplir les réglementations contraignantes et les modalités de contrôle. La loi ESSOC d'août 2018, qui consacre « *le droit à l'erreur* » définit les nouveaux objectifs de l'administration, celle qui accompagne et qui conseille plutôt que celle qui contrôle et verbalise. Ainsi, pour les installations classées SEVESO, la loi assouplit les contrôles systématiques lors d'agrandissement ou adjonction d'activité, projets laissés à la seule appréciation du Préfet.

Cet assouplissement de la réglementation s'accompagne également d'un affaiblissement sans précédent des corps de contrôle de l'Etat. Pour 500 000 installations classées en France, dont 1300 sites SEVESO (la moitié est classée « seuil haut » comme le site Lubrizol de Rouen), seulement 1200 inspecteurs.trices de la DREAL en charge de la protection de l'environnement. Quant à l'inspection du travail, en charge de l'application du code du travail, y compris sur les sites SEVESO dont notamment la réglementation en matière de risque chimique et cancérigène, elle n'a cessé de voir ses effectifs fondre depuis 10 ans et a subi plusieurs réformes organisationnelles qui remettent gravement en cause ses capacités d'initiative et d'action. Pour 25 millions de salariés, seulement 2000 postes théoriques de contrôle, dont 1750 seulement sont occupés réellement par des agents de contrôle ! Et le ministère prévoit encore de supprimer 200 postes d'ici 2022 !

**L'Etat doit assumer pleinement ses responsabilités.**

**Il ne peut d'un côté affaiblir les moyens de contrôle et s'agiter dans une communication pour tenter de justifier ses actions. Nous refusons que les agents de l'Etat et notamment ceux de l'inspection du travail servent de parachute à celles et ceux qui ont décidé de porter un coup sans précédent à ses capacités d'action.**